

**Réunion du Conseil de la MRC, Nouvelle-Ouest, le mercredi
14 avril 2021, 20 h**

Étaient présents :

M. Mathieu Lapointe, préfet et maire de Carleton-sur-Mer
M. Bruce Wafer, préfet suppléant et maire d'Escuminac
M. Pascal Bujold, maire de Pointe-à-la-Croix
Mme Doris Deschênes, maire de St-André-de-Restigouche
Mme Cynthia Dufour, maire de St-Alexis-de-Matapédia
M. David Ferguson, maire de Ristigouche Sud-Est
Mme Nicole Lagacé, maire de Matapédia
M. Christian LeBlanc, maire de Maria
M. Ghislain Michaud, maire de St-François-d'Assise
M. Steven Parent, représentant de Carleton-sur-Mer
M. Guy Richard, maire de L'Ascension-de-Patapédia
M. Yvan St-Pierre, maire de Nouvelle

Aussi présents :

M. David Bourdages, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Viviane Leblanc, secrétaire-réceptionniste

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour;**
- 2. Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil de la MRC du 10 mars 2021;**
- 3. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil de la MRC du 31 mars 2021;**
- 4. Vente pour non-paiement des taxes municipales;**
- 5. Dépôt des états financiers vérifiés au 31 décembre 2020;**
- 6. Dénomination du Conseil des maires pour Conseil de la MRC;**
- 7. Élection du préfet au suffrage universel;**
- 8. Aménagement du territoire :**
 - 8.1 Demande d'exclusion de la zone agricole – Ferme Barri-Veaux;
- 9. Foresterie – adoption de l'annexe 5 pour la délégation forestière 2020-2021;**
- 10. Programme d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);**
- 11. Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon (SAD) :**
 - 11.1 Contrat – Accompagnement dans le processus de révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon;

11.2 Comité de suivi du processus de révision du schéma;

12. Correspondance;

13. Fonds d'engagement social éolien (FES) – Boralex – recommandations du comité d'analyse;

14. Rapport d'activité sur la sécurité incendie;

15. Rapports financiers MRC :

15.1 Activités « Fonctionnement », « FLI » et « FLS » :

15.1.1 Adoption des déboursés pour les mois de janvier et février 2021;

16. REGÎM;

17. Projet 22 avril;

18. Développement social - Avignon :

18.1 Accompagnement jardins;

18.2 Projet 22 avril- volet communautaire;

19. Bulle COVID-Avignon;

20. PARAXION;

21. Période de questions;

22. Levée de l'assemblée.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Ordre du jour Conseil 14 avril 2021*. 2 pages.

CM-2021-04-14-279

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer
et résolu unanimement

d'adopter l'ordre du jour avec le point « Divers » ouvert :

- REGÎM;
- Financement Projet 22 avril – volet municipal;
- Accompagnement Jardins;
- Bulle COVID-Avignon;
- Paraxion.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE LA MRC DU 10 MARS 2021

Document déposé :

MRC AVIGNON. *PV Conseil 10 mars 2021*. 8 pages.

Il est PROPOSÉ par : M. Yvan St-Pierre
et résolu unanimement

CM-2021-04-14-280

d'adopter le procès-verbal de la réunion du Conseil de la MRC du 10 mars 2021.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 31 MARS 2021

Document déposé :

MRC AVIGNON. *PV Conseil extraordinaire 31 mars 2021*. 5 pages.

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

CM-2021-04-14-281

d'adopter le procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil de la MRC du 31 mars 2021.

4. VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Résolution n° CM-2021-04-14-282 concernant la vente pour non-paiement des taxes municipales

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon a reporté la vente pour non-paiement de taxes 2020 en raison de la pandémie;

CONSIDÉRANT que les dernières modifications des règles et restrictions sanitaires permettent la tenue, en zone jaune, des dites ventes selon un protocole léger;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Guy Richard
et résolu unanimement

CM-2021-04-14-282

Que :

La MRC Avignon planifie et tienne dans les meilleurs délais les ventes pour non-paiement de taxes des dossiers 2020, selon un affichage de 15 jours, conformément à la Loi et d'enclencher le processus pour 2021.

ORIGINAL : Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative

5. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Sommaire de l'information financière – Exercice terminé le 31 décembre 2020*. Date N/D. 6 pages.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états financiers 2020.

Le préfet en explique succinctement les grandes lignes et l'opinion avec réserve de l'auditeur.

6. DÉNOMINATION DU CONSEIL DES MAIRES POUR CONSEIL DE LA MRC

Résolution n° CM-2021-04-14-283 concernant la dénomination du conseil des maires pour Conseil de la MRC

CONSIDÉRANT que la recherche de l'équité est une valeur supportée par la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT que des municipalités de la MRC Avignon sont actuellement représentées par des mairesses au sein du conseil;

CONSIDÉRANT que la valorisation de l'implication de la population au sein de la MRC Avignon et de ses instances passe par des communications inclusives et représentatives des réalités actuelles;

EN CONSÉQUENCE

CM-2021-04-14-283

Il est PROPOSÉ par : M. Guy Richard
et résolu unanimement

Que :

La MRC Avignon renomme dès maintenant le conseil des maires par Conseil de la MRC.

ORIGINAUX : Employés.es de la MRC Avignon

7. ÉLECTION DU PRÉFET AU SUFFRAGE UNIVERSEL

Le préfet fait un retour sur le dossier et les discussions ayant eu lieu durant les rencontres des derniers mois.

Le Conseil de la MRC accepte de déroger à la règle en acceptant les interventions du public. À cet effet, cinq citoyens et citoyennes prennent la parole et font valoir l'importance, selon eux, de déléguer le préfet au suf-

frage universel : augmentation des dossiers de développement et de l'implication au niveau régional et provincial, nécessité d'avoir une personne à temps plein pour ce poste, le fait qu'en présence d'une élection au suffrage universel plus de femmes sont élues ainsi que l'augmentation de l'implication des citoyens dans la prise de décision et l'imputabilité. Il est aussi mentionné qu'il aurait été souhaitable que le conseil soit plus transparent et implique les citoyens via des consultations afin de mener la réflexion sur ce dossier.

Il est de plus demandé que peu importe le résultat du vote sur ce dossier, la population soit impliquée dans la réflexion et l'évolution du dossier dès la fin de 2021 et non pas à la dernière minute dans 4 ans.

Résolution n° CM-2021-04-14-284 concernant le mode d'élection du préfet

ATTENDU que le conseil a délibéré à plusieurs reprises sur le sujet du maintien de l'élection du préfet par le conseil de la MRC ou le passage au processus par élection au suffrage universel;

ATTENDU qu'il est requis de statuer sur la question en vue des élections de 2021;

Par conséquent, le vote est demandé sur la proposition de M. Yvan St-Pierre, de modifier le mode d'élection du préfet de la MRC Avignon afin que ce dernier soit élu au suffrage universel dès la prochaine élection générale de novembre 2021 :

Pour le changement du mode d'élection au suffrage universel : 2

Contre le changement du mode d'élection : 10 (statu quo)

CM-2021-04-14-284

Il est donc résolu par le Conseil de la MRC à la majorité simple de rejeter la proposition de modification du mode d'élection du préfet.

8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 Demande d'exclusion de la zone agricole – Ferme Barri-Veaux

Résolution n° CM-2021-04-14-285 concernant une demande d'exclusion de la zone agricole – Ferme Barri-Veaux

CONSIDÉRANT la demande soumise par Ferme Barri-Veaux S.E.N.C. pour l'exclusion de la zone agricole à la CPTAQ d'une superficie de 2,3 hectares, sur le lot 5 462 849, du cadastre du Québec, circonscription foncière Bonaventure 2, pour les besoins d'expansion de la ferme;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'espace approprié disponible hors de la zone agricole pour les fins visées par la demande;

CONSIDÉRANT qu'en regard de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, une autorisation de la CPTAQ n'aurait pas d'impact négatif sur le territoire et les activités agricoles;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet aurait un effet positif sur le développement économique de la Ville et de la région;

CONSIDÉRANT que cette demande doit être appuyée par la MRC Avignon comme l'exige le deuxième alinéa de l'article 65 de la LPTAA;

EN CONSÉQUENCE

CM-2021-04-14-285

Il est PROPOSÉ par : Mme Cynthia Dufour
et résolu unanimement

Que la MRC appuie la demande d'exclusion de la zone agricole à la CPTAQ d'une superficie de 2,3 hectares, sur le lot 5 462 849, du cadastre du Québec, circonscription foncière Bonaventure 2.

ORIGINAL : Ville de Carleton-sur-Mer, M. Antoine Audet, directeur général

c. c. M. Guillaume Allard Therrien, géomaticien et aménagiste par intérim

9. FORESTERIE – ADOPTION DE L'ANNEXE 5 POUR LA DÉLÉGATION FORESTIÈRE 2020-2021

Résolution n° CM-2021-04-14-286 concernant l'adoption de l'annexe 5 pour la délégation forestière 2020-2021

CONSIDÉRANT l'annexe 5 de la délégation forestière 2020-2021 proposée par l'ingénieur forestier M. Pierre-Luc Desjardins;

EN CONSÉQUENCE

CM-2021-04-14-286

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon appuie la conformité de l'annexe 5.

ORIGINAL : M. Pierre-Luc Desjardins, ingénieur forestier

10. PROGRAMME D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)

Résolution n° CM-2021-04-14-287 concernant le Programme en infrastructures routières locales (PIIRL)

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon a pris connaissance des modalités d'application du Plan d'intervention du Programme d'aide à la voirie locale;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration d'un plan d'intervention;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Christian LeBlanc
et résolu unanimement

CM-2021-04-14-287

Que le Conseil de la MRC Avignon :

- Autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à élaborer un plan d'intervention selon les modalités établies dans le cadre du programme;
- Mandate M. David Bourdages, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer et déposer tout document dans le cadre de ladite demande.

ORIGINAL : M. David Bourdages, directeur général et secrétaire-trésorier

c. c. Mme Aude Buévoz, agente de développement

11. SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC AVIGNON (SAD)

11.1 Contrat – Accompagnement dans le processus de révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon

Résolution n° CM-2021-04-14-288 concernant le contrat pour l'accompagnement dans le processus de révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir un accompagnement pour aider la MRC à amorcer son processus de révision du schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC d'avoir l'heure juste sur les implications réelles face à la révision d'un schéma d'aménagement et d'acquérir de meilleures connaissances sur les enjeux entourant l'aménagement du territoire dans la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT la qualité de l'offre de service déposée par la firme l'Enclume;

EN CONSÉQUENCE

CM-2021-04-14-288

Il est PROPOSÉ par : Mme Nicole Lagacé
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon accepte l'offre de service de la firme l'Enclume pour l'accompagner dans l'amorce de la révision de son schéma d'aménagement.

ORIGINAL : Enclume, M. Karl Dorais Kinkaid, urbaniste

c. c.

**M. Guillaume Allard Therrien, géomaticien et aménagiste par intérim
Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative
Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration**

11.2 Comité de suivi du processus de révision du schéma

Résolution n° CM-2021-04-14-289 concernant la création d'un comité de suivi au Conseil de la MRC relativement à la révision du schéma d'aménagement

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'avoir un comité de suivi durant l'élaboration de la révision du schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir la participation des maires et mairesses de la MRC dans le processus de révision du schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT qu'il y a déjà un comité de suivi en place pour la mise en œuvre de la planification stratégique territoriale;

EN CONSÉQUENCE

CM-2021-04-14-289

Il est PROPOSÉ par : M. Steven Parent
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon, par la présente résolution, adopte :

La nomination d'un comité de suivi composé de Mathieu Lapointe, Nicole Lagacé, Yvan Saint-Pierre et Doris Deschênes pour l'amorce de la révision du schéma d'aménagement.

ORIGINAL : Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative

c. c. M. Guillaume Allard Therrien, géomaticien et aménagiste par intérim

12. CORRESPONDANCE

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Correspondance*. Date N/D. 21 pages.

13. FONDS D'ENGAGEMENT SOCIAL ÉOLIEN (FES) – BORALEX – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE SUIVI

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Boralex – recommandations du comité d'analyse*.
14 avril 2021. 1 page.

Résolution n° CM-2021-04-14-290 concernant l'adoption des recommandations du comité d'analyse – Boralex

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud
et résolu unanimement

CM-2021-04-14-290

Que la MRC Avignon adopte les recommandations du comité d'analyse Boralex en référence au document déposé.

ORIGINAL : Mme Aude Buévoz, agente de développement

c. c. Nancy Gauvin, adjointe administrative

14. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2020-2021 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC AVIGNON

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Rapport d'activité – Schéma de couverture de risques incendie MRC Avignon 2020-2021*. Date N/D. 4 pages.

Résolution n° CM-2021-04-14-291 concernant l'adoption du rapport annuel 2020-2021 du schéma de couverture de risques de la MRC Avignon

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, la MRC Avignon doit produire le rapport annuel d'activités 2020-2021 faisant état de l'application des mesures dont elle est responsable prévues au schéma de couverture de risques et des projets pour l'année suivante en matière de prévention incendie;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC a pris connaissance dudit rapport;

CONSIDÉRANT qu'une copie du rapport annuel d'activités du service de prévention incendie et de la résolution l'acceptant doivent être acheminées au ministère de la Sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE

CM-2021-04-14-291

Il est PROPOSÉ par : M. Yvan St-Pierre
et résolu unanimement

Que le Conseil de la MRC Avignon accepte le rapport d'activités de son service de prévention incendie pour l'année 2020-2021, et qu'une copie de celui-ci et de la présente résolution soient acheminés au ministère de la Sécurité publique.

ORIGINAL : Mme Aude Buévoz, agente de développement

c. c. Mme Christine Henry, technicienne en prévention des incendies

15. RAPPORTS FINANCIERS MRC

15.1 Activités « Fonctionnement », « FLI » et « FLS »

15.1.1 Adoption des déboursés pour les mois de janvier et février 2021

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Déboursés de janvier et février 2021*. Date N/D. 21 pages.

Résolution n° CM-2021-04-14-292 concernant l'adoption des déboursés pour les mois de janvier et février 2021

CM-2021-04-14-292

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

d'adopter les déboursés pour les mois de janvier et février 2021.

16. REGÎM

Document déposé :

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU TRANSPORT GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE. *États financiers prévisionnels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021*. Date N/D. 7 pages.

Résolution n° CM-2021-04-14-293 concernant l'adoption des états financiers prévisionnels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 de la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

ATTENDU que la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (« Régie ») regroupant les 5 Municipalités régionales de comté de la Gaspésie et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine agissant dans le cadre de ses compétences d'agglomération (ci-après désignées collectivement : « MRC ») a été constituée le 11 août 2012

et mise en opération le 1^{er} janvier 2013, avec le mandat de planifier, mettre en œuvre et de coordonner les services de transport collectif sur son territoire;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 603 du code municipal, la Régie dresse son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption, avant le 1^{er} octobre, à chaque MRC dont le territoire est soumis à sa compétence;

ATTENDU que le conseil d'administration de la Régie a dressé son budget pour l'exercice financier 2021 dont copie nous a été transmise pour adoption;

ATTENDU que ce budget prévoit une contribution financière de la part des MRC pour le soutien au fonctionnement du transport collectif pour l'année 2021;

ATTENDU que ce budget prévoit des contributions financières de la part de la MRC de Haute-Gaspésie et de certaines municipalités des MRC Avignon et Bonaventure pour soutenir uniquement le fonctionnement du transport adapté sur leur territoire;

ATTENDU que ce budget prévoit un équilibre budgétaire pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer
et résolu unanimement

CM-2021-04-14-293

Que le Conseil de la Municipalité régionale de comté d'Avignon, adopte le budget de la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine pour l'exercice financier 2021, tel que soumis, dont copie dudit budget est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme « Annexe A ».

Que le Conseil de la Municipalité régionale de comté d'Avignon, accepte de verser une contribution au fonctionnement du réseau, prévue au budget 2021 de la REGIM, d'un montant de 14 249 \$.

ORIGINAL : REGIM, Mme Marie-Andrée Pichette, directrice générale

c. c.

**M Claude Cyr, agent de développement rural
Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative
Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration**

17. PROJET 22 AVRIL

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Fiche action – Développement social – Avignon – Projet 22 avril*. Date N/D. 9 pages.

Résolution n° CM-2021-04-14-294 concernant le « Financement Projet 22 avril » - volet municipal

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon souhaite mettre en place un programme d'incitatifs financiers sous forme de remboursement d'un pourcentage des factures pour l'achat par les citoyennes et citoyens de produits d'hygiène réutilisables (produits d'hygiène féminine et couches pour bébés);

CONSIDÉRANT que les municipalités du territoire ont été approchées pour faire la gestion de ce programme et en bonifier le financement;

CONSIDÉRANT la portée sociale et écologique de ce projet;

EN CONSÉQUENCE

CM-2021-04-14-294

Il est PROPOSÉ par : M. Christian LeBlanc
et résolu unanimement

Que :

La MRC Avignon réserve un montant de 10 000 \$ pour la mise en œuvre du volet « municipal » du projet et un montant de 2 000 \$ pour les communications entourant la promotion du programme;

La MRC Avignon verse aux municipalités locales, les montants répartis au prorata du pourcentage de femmes et familles de chaque municipalité et leur délègue la gestion des demandes dans le cadre de ce programme.

ORIGINAL : Aude Buévoz, agente de développement

c. c.

Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative
Mme Geneviève Nadeau, coordonnatrice attractivité et communication
Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

18. DÉVELOPPEMENT SOCIAL - AVIGNON

18.1. Accompagnement jardins

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Fiche action – Développement social – Avignon – Accompagnement jardins*. Date N/D. 7 pages.

Résolution n° CM-2021-04-14-295 concernant l'octroi de financement du développement social Avignon à des initiatives d'organismes du territoire liées au plan de communauté 2020-2021

ATTENDU que la MRC Avignon est tributaire d'une enveloppe de financement issue de la FLAC à travers la démarche en développement social;

ATTENDU que la MRC Avignon a comme prérogative l'adoption finale des actions proposées par les différentes instances de la démarche en développement social;

ATTENDU que la MRC Avignon traverse actuellement une période de crise liée à la pandémie de la COVID-19 et que la situation exceptionnelle requiert une réponse adaptée des municipalités et leurs partenaires;

ATTENDU que la MRC Avignon souhaite soutenir les organismes communautaires qui oeuvrent en première ligne au maintien de services essentiels à la population;

ATTENDU l'adoption par le Comité territorial en développement social (CTDS) de la démarche Avignon du projet;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer
et résolu unanimement

CM-2021-04-14-295

Que la MRC Avignon autorise le dépôt du projet « Accompagnement jardins » au montant de 25 556 \$ à l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale en Gaspésie.

ORIGINAL : M. Matthieu Paradis, agent de développement social

c. c.

Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative
Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

18.2. Projet 22 avril- volet communautaire

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Fiche action – Développement social – Avignon – Projet 22 avril*. Date 30 mars 2021. 9 pages.

Résolution no CM-2021-04-14-296 concernant l'octroi de financement du développement social Avignon à des initiatives d'organismes du territoire liées au plan de communauté 2020 - 2021

ATTENDU que la MRC Avignon est tributaire d'une enveloppe de financement issue de la FLAC à travers la démarche en développement social;

ATTENDU que la MRC Avignon a comme prérogative l'adoption finale des actions proposées par les différentes instances de la démarche en développement social;

ATTENDU que la MRC Avignon traverse actuellement une période de crise liée à la pandémie de la COVID-19 et que la situation exceptionnelle requiert une réponse adaptée des municipalités et de leurs partenaires;

ATTENDU que la MRC Avignon souhaite soutenir les organismes communautaires qui œuvrent en première ligne au maintien de services essentiels à la population;

ATTENDU l'adoption par le comité territorial en développement social (CTDS) de la démarche Avignon du projet;

EN CONSÉQUENCE

CM-2021-04-14-296

Il est PRPOSÉ par : M. Christian LeBlanc
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon :

1. Soutienne le **projet 22 avril** au montant de **9 280 \$** avec les fonds de la *Fondation Lucie et André Chagnon* (FLAC) de la démarche en développement social.
2. Autorise David Bourdages à signer le protocole d'entente entre la MRC et les organismes participants au projet, soit **Centr'Elles, l'Émergence, la Maison de la Famille Avignon** et le **Centre d'Action Bénévole St-Alphonse – Nouvelle (P'tit Bonheur)**.

ORIGINAL : M. Matthieu Paradis, agent de développement social

c. c.

Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative
Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

19. BULLE COVID-AVIGNON

Résolution n° CM-2021-04-14-297 concernant la « Bulle COVID-Avignon »

ATTENDU que plusieurs élus et intervenants militent pour un assouplissement des contrôles sanitaires à la frontière entre le Nouveau-Brunswick et le Québec;

ATTENDU que les citoyens de l'ouest de la MRC sont de plus en plus affectés par les restrictions;

ATTENDU que le Bas-St-Laurent est tombé en zone rouge réduisant les possibilités pour les citoyens de l'ouest de la MRC Avignon d'avoir accès à des services;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Guy Richard
et résolu unanimement

CM-2021-04-14-297

Que :

La MRC Avignon demande aux gouvernements du Québec et du Nouveau-Brunswick de créer à nouveau une bulle entre le Nouveau-Brunswick et l'ouest de la MRC Avignon (Escuminac-Les Plateaux).

20. PARAXION

Document déposé :

PARAXION (MICHEL THÉRIAULT, CHEF AUX OPÉRATIONS RÉGIONALES – BAS-ST-LAURENT ET GASPÉSIE OUEST). *Demande d'appui au service préhospitalier Paraxion en lien avec une modification d'horaire de faction en horaire à l'heure pour le secteur de Pointe-à-la-Croix.* D/N. 2 pages.

Résolution n° CM-2021-04-14-297-2 concernant une demande d'appui du service préhospitalier Paraxion en lien avec une modification d'horaire de faction en horaire à l'heure pour le secteur de Pointe-à-la-Croix

ATTENDU que la MRC Avignon a adopté une résolution soutenant la modification des horaires de faction en horaire à l'heure en 2018;

ATTENDU qu'aucun changement n'a été effectué;

ATTENDU que plusieurs inconvénients perdurent et qu'il est de mise de modifier rapidement la situation au profit des citoyens;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Yvan St-Pierre
et résolu unanimement

CM-2021-04-14-297-2

Que :

La MRC Avignon réitère son appui à Paraxion et aux ambulanciers de la MRC afin de changer l'horaire de faction en horaire à l'heure pour le secteur de Pointe-à-la-Croix et Matapédia-Les Plateaux.

ORIGINAL : M. Michel Thériault, Paraxion

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Le conseil soumet des réponses aux questions posées par quelques personnes sur les sujets suivants :

- Ressource attirée au PDZA
- Projet de Plan PIIRL
- Précision sur le surplus accumulé de la MRC

22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CM-2021-04-14-298

Il est PROPOSÉ par : M. Christian LeBlanc
QUE l'assemblée soit levée.

Le préfet,

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Mathieu Lapointe

David Bourdages